



éducation. Transports scolaires : la Région attend des réponses

Le flou prédomine pour le 22 juin

EMMANUEL Macron a annoncé, dimanche soir, qu'à l'exception des lycées, les établissements scolaires rouvriront pour tous le 22 juin. Ce retour des enfants l'école se fera notamment grâce à un allègement des règles sanitaires. Mais qu'en est-il dans les transports scolaires ? Comment les enfants seront-ils transportés ? Pour l'heure, la Région Normandie attend que le décret précisant les modalités soit signé et que les informations lui parviennent.

Aucune visibilité

« On appliquait jusqu'à présent un certain protocole. Lors de la première phase de déconfinement, le taux de remplissage des bus était proche des 50 % avec un siège occupé sur deux et une distanciation d'un mètre entre les voyageurs, assure la Région qui a remis tous les services en route. Au jour d'aujourd'hui, nous n'avons pas d'éléments de réponse sur le mode de fonctionnement des transports scolaires pour le 22 juin. Nous ne savons pas pour le moment quelles seront les capacités admises. Il est clair qu'un retour à la normale faciliterait notre organisation. En tout cas, on se tient prêt. »

Concernant les mesures sanitaires adoptées dans les bus, le port du masque était jusqu'à présent obligatoire pour tous les voyageurs à partir de 11 ans. « Il devrait en être de même le 22 juin » estime la Région. Il appartiendra aux familles d'équiper leurs enfants de masques pour être autorisés à monter à bord du car scolaire. Du gel hydroalcoolique sera proposé à tous les voyageurs à l'entrée des bus. La montée devrait continuer de se faire par l'avant et la descente par l'arrière afin de limiter le croisement des passagers. Des parois protégeant les conducteurs seront maintenues et les véhicules seront désinfectés quotidiennement en insistant sur les zones sensibles (accoudoirs...).



La Région Normandie attend de connaître la capacité autorisée dans les cars.